

# PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE BOIS-GUILLAUME

## SOMMAIRE

<b>I – L’ORGANISATEUR</b>	<b>2</b>
<b>II – OBJECTIFS EDUCATIFS</b>	<b>2</b>
<b>III – ORGANISATION GENERALE DES SITES POUR LES 3-17 ANS</b>	<b>4</b>
<b>1) Les services proposés</b>	<b>4</b>
<i>a) Les garderies périscolaires</i>	4
<i>b) L’accueil méridien</i>	4
<i>c) Les accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires</i>	4
<i>d) Le Local Ados</i>	4
<b>2) L’accueil spécifique</b>	<b>5</b>
<b>3) Les moyens mis en œuvre pour l’organisation des centres</b>	<b>5</b>
<i>a) Les locaux</i>	5
<i>b) Les moyens humains</i>	6
<b>IV – ENVIRONNEMENT DES LOCAUX</b>	<b>6</b>
<b>V – BUDGETS</b>	<b>6</b>
<b>VI – TARIFS</b>	<b>7</b>
<b>VII – PARTENAIRES FINANCIERS</b>	<b>7</b>
<b>VIII – MODALITES D’EVALUATION DES SEJOURS</b>	<b>7</b>
<b>IX – MESURES PRISES POUR INFORMER L’ORGANISATEUR</b>	<b>7</b>
<b>X – MODALITES DE TRANSMISSION DU PROJET EDUCATIF AUX FAMILLES</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXES :</b>	<b>7</b>

## I – L'ORGANISATEUR

MAIRIE DE BOIS GUILLAUME  
Place de la Libération  
BP 40  
76230 BOIS-GUILLAUME

La Ville de Bois-Guillaume a pris en charge la gestion des accueils de loisirs des vacances scolaires en 1998, les garderies et centres du mercredi ont été repris en septembre 2005, auparavant organisés par l'Amicale Laïque de Bois-Guillaume (ALBG). Le local accueillant les 13 -17 ans a été créé par la Ville, en 2001.

## II – OBJECTIFS EDUCATIFS

Les accueils de loisirs, le Local Ados, les garderies périscolaires et le temps méridien (temps du repas encadré par des surveillants) doivent donner la possibilité aux parents de proposer à leurs enfants des activités variées, ludiques mais aussi enrichissantes. Quel que soit l'accueil, il doit aussi permettre la mise en place des règles de vie en collectivité, en plein accord avec les parents ou les représentants légaux de l'enfant.

Toutes les périodes constituent des temps forts d'animation en collectivité où l'enfant et le jeune prennent conscience des valeurs de la citoyenneté en la définissant comme :

- la civilité : c'est à dire le respect de soi, des autres, de l'environnement dans lequel les enfants évoluent, au-delà des différences.
- le civisme : c'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt individuel en respectant les règles et en prenant conscience des droits et des devoirs de chacun.
- la solidarité : c'est une ouverture vers les autres fondant la cohésion, l'entraide.

Ces valeurs constituent une reconnaissance mutuelle, l'apprentissage de la tolérance et du « vivre ensemble ».

Les lieux d'accueil des enfants et des jeunes sont des espaces de liberté, encadrés par les notions fondamentales de respect et de responsabilité, où ils pourront trouver plaisir à se rencontrer et à vivre ensemble des temps de détente et d'épanouissement.

Il s'agit de faire comprendre aux enfants et aux jeunes que le respect de soi-même passe aussi par le respect des autres (et inversement). De même, ceux-ci doivent avoir une attitude respectueuse et soucieuse de leur environnement naturel comme celui des locaux et du matériel mis à leur disposition. Ils devront respecter des règles de vie établies par les adultes pour leur sécurité et aussi celles instituées par les groupes de jeunes eux-mêmes.

Chaque enfant, qu'il ait 3 ou 17 ans, doit se sentir responsable de ses actes, attitude indispensable pour grandir, s'épanouir et acquérir davantage d'autonomie.

La Ville de Bois-Guillaume engage les responsables et animateurs de ces lieux d'accueil dans cette mission éducative auprès des jeunes. Les notions de respect et de responsabilité doivent s'appliquer tout d'abord aux adultes eux-mêmes afin qu'ils puissent solliciter les enfants et jeunes dans toute la diversité de leurs différences et de leurs richesses.

Les animateurs devront privilégier une qualité d'écoute et prendre en compte le besoin de créativité, de détente et d'initiative de la part des enfants.

**L'imaginaire** est un des moteurs de la créativité et de la construction des enfants. Il les invite à expérimenter, à explorer de nouvelles voies, à prendre conscience de ce qui existe en eux (mais pas toujours dans la réalité). Laisser une place à l'imaginaire leur offre une structure de représentation et d'aide à l'adaptation à la réalité, en répondant à certaines de leurs inquiétudes, en mettant en scène un cheminement, des épreuves, qui seront une aide précieuse à la construction de leur personnalité.

Il faut chercher à nourrir cet imaginaire par des expériences sensorielles, corporelles et intellectuelles variées. Il convient de favoriser l'expression de la spontanéité ; l'expression personnelle doit être sollicitée mais également protégée.

**La notion de choix** est importante et difficile pour le jeune. Les animateurs proposeront des activités ludiques au sein d'espaces aménagés où l'enfant pourra choisir :

- une activité physique,
- une activité artistique,
- une activité d'expression,
- d'aller dans des coins permanents tels que la lecture,
- de « ne rien faire ».

La douce oisiveté n'est pas forcément bien perçue actuellement. Cela permet au jeune de prendre son temps, par exemple le matin, pour se réveiller, à tout moment pour préserver son rythme et le laisser venir de lui-même dans une activité sans être systématiquement dans une dynamique d'activité.

Pour les plus âgés, la volonté de prendre du recul par rapport à leur vie quotidienne est importante, dans un temps moins structuré, afin de se construire une vision du monde et de soi.

D'ailleurs, organiser et penser un espace d'initiatives pour l'enfant et le jeune où ils peuvent choisir de faire ou de ne pas faire, c'est leur donner les outils vers l'exercice de leur autonomie : laisser le choix induit de faire un choix.

**La pratique de l'autonomie** est importante pour la construction du jeune. Elle peut être mise en avant durant les vacances d'été par exemple, avec **des séjours de 3 nuits (mini séjours) ou plus (séjours longs)** à la demande des jeunes ou sur proposition de l'équipe encadrante que ce soit avant le début ou pendant la session. Les enfants participent à la préparation des camps : vérification du matériel, conception des repas et plus largement à l'organisation de la vie au camping.

**Les relations intergénérationnelles** sont des moments d'échanges, de découverte et de création de liens. Elles peuvent se présenter sous la forme de rencontres entre centres d'autres communes, de grands jeux organisés par les plus âgés (élémentaires et ados) pour les plus jeunes (maternels et élémentaires), mais aussi la réunion autour d'un goûter et des chants avec les aînés sur le temps périscolaire, etc.

LES PERSPECTIVES :

**La mise en place d'ateliers sur le temps méridien** (temps de pause du midi faisant partie du temps périscolaire c'est à dire autour de l'école, équivalent à une heure trente) pourrait permettre aux enfants ne rentrant pas chez eux le midi de participer à un moment ludique et éducatif.

Ce temps méridien pourrait être confié au directeur de l'école ou à un référent périscolaire, dans un travail de partenariat avec les associations.

Il serait également envisageable de permettre à l'enfant en fonction de ses désirs de s'inscrire à un temps d'activités, de repos, de relaxation, de découverte de différents domaines qu'il pourrait choisir d'approfondir par la suite, et ce dans le respect du rythme de chacun.

Il ne faut pas oublier les très longues journées que certains enfants passent avant, pendant et après l'école, qui sont fatigantes et sources de stress.

### **III – ORGANISATION GENERALE DES SITES POUR LES 3-17 ANS**

#### **1) Les services proposés**

##### ***a) Les garderies périscolaires***

Les garderies périscolaires accueillent les enfants scolarisés sur la commune. Elles reçoivent les enfants de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire ; un goûter est distribué aux enfants. Les sites des garderies sont indépendants des locaux dédiés au scolaire. Cependant ils peuvent être inclus dans le même bâtiment ou à proximité. Ils se décomposent de la manière suivante :

- deux garderies périscolaires maternelles (3-5 ans)
- une garderie périscolaire élémentaire (6-12 ans)
- deux garderies périscolaires primaires (3-12 ans)

##### ***b) L'accueil méridien***

Les temps méridiens accueillent les enfants scolarisés sur la commune. Ils fonctionnent dans toutes les écoles de la Ville de 12h00 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire. Il y a sept écoles publiques et une école privée. Les restaurants sont situés dans les locaux des écoles maternelles et élémentaires et se répartissent de la manière suivante :

- quatre restaurants scolaires maternels (3-5 ans)
- trois restaurants scolaires élémentaires (6-11 ans)
- un restaurant scolaire primaire (3-11 ans)

##### ***c) Les accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires***

Les accueils de loisirs admettent les enfants de la commune et extérieurs sur différents centres tous les mercredis de l'année scolaire, pendant les vacances de février, de printemps, d'été et de la Toussaint ; de 8h15 à 17h15 avec une garderie jusqu'à 18h30. Ils se regroupent de la manière suivante :

- un centre maternel pour les 3 à 5 ans
- un centre élémentaire pour les 6 à 12 ans
- un centre élémentaire pour l'été uniquement

##### ***d) Le Local Ados***

Le Local Ados accueille les jeunes de 13 à 17 ans domiciliés à Bois-Guillaume ou qui fréquentent le collège Léonard de Vinci. Il est ouvert tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs de 16h30 à 19h00 ; les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00.

Pour avoir accès au local, les jeunes doivent adhérer en payant une cotisation et s'engager à respecter le projet éducatif, le règlement intérieur et les règles de vie instaurées. Ils doivent participer au moins à l'une des activités organisées par le local.

Les missions du Local Ados:

- Proposer :**
- un accueil convivial
  - des informations relatives aux préoccupations des adolescents
  - des activités sportives, culturelles, ludiques
  - des sorties culturelles, sportives et de loisirs

**Accompagner :** - les projets que les adolescents souhaitent mettre en place sans se substituer aux organismes compétents en la matière. Les animateurs peuvent guider les adolescents, à leur demande, dans leurs projets personnels, en particulier dans les domaines scolaires et professionnels.

## **2) L'accueil spécifique**

L'accueil d'enfants présentant des troubles de santé, de comportement ou en situation de handicap nécessite un entretien préalable avec leurs représentants légaux, que ce soit en garderie et en accueil de loisirs. Cela permet de mieux appréhender leurs besoins.

L'accueil des enfants présentant des troubles de la santé fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre les représentants légaux de l'enfant, le directeur du site concerné, un médecin et le représentant de la ville. Ce PAI comportera un rapport médical établi par un médecin spécialiste, précisant les besoins spécifiques de l'enfant et la liste des troubles dont il souffre, ainsi que le protocole d'urgence d'intervention quand cela est nécessaire.

Il est obligatoire que les personnels encadrant se sentent capables d'accueillir spécifiquement l'enfant.

L'encadrement de ces enfants prend en compte les spécificités suivantes :

- intégration de l'enfant dans le centre et participation au maximum aux activités en les adaptant,
- présence d'un animateur supplémentaire plus spécialement chargé de cet enfant,
- rencontres régulières parents/animateurs,
- informations des autres enfants présents sur les divers sites pour expliquer la « différence ».

## **3) Les moyens mis en œuvre pour l'organisation des centres**

### ***a) Les locaux***

**Les garderies périscolaires** se situent dans toutes les écoles de la ville ou à proximité :

- la garderie des Clairières (dans l'école entrée indépendante) rue Reine des Bois (3 à 5 ans)
- la garderie des Portes de la Forêt (dans l'école entrée indépendante) Place des Erables (6 à 12 ans).
- la garderie des Bocquets, salle Schuman (en face de l'école des Bocquets) rue du Général de Gaulle (3 à 5 ans)
- la Maison de l'Enfance (pour les écoles maternelle G. Coty et élémentaire F. Codet) rue de la Haie (3 à 12 ans)
- le centre Multifonction du Mont Fortin (pour les écoles maternelle G. Pompidou et élémentaire G. Bernanos) rue Robert Pinchon (3 à 12 ans)

Les cours de récréation de toutes les écoles sont mises à disposition.

**L'accueil de loisirs** fonctionne tous les mercredis de l'année scolaire, les vacances de février, de printemps, d'été et de la Toussaint. Les lieux d'accueil sont les suivants :

- le centre du Mont Fortin pour les 3-5 ans
- la Maison de l'Enfance pour les 6-12 ans
- le centre des stages (uniquement l'été) pour les 6-12 ans
- et tout autre local mis à disposition par la Ville ou des associations pour la pratique

d'activités spécifiques, aux horaires fixés par la Ville.

**La Maison des Ados** pour les 13-17 ans, située rue de la Haie, fonctionne pendant l'année scolaire tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs, les mercredis et samedis après midis, pendant les vacances de février, de printemps, d'été et de la Toussaint.

### ***b) Les moyens humains***

Les moyens humains mis à disposition correspondent aux normes de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) et même au-delà en ce qui concerne le nombre d'enfants par animateur.

- Les garderies périscolaires : 1 animateur pour 10 maternels, 1 pour 14 élémentaires, 1 pour 14 ados.
- Les accueils de loisirs : 1 pour 6 maternels, 1 pour 8 élémentaires, 1 pour 10 ados.

Les responsables de garderies et accueil des mercredis et du Local Ados se réunissent tous les deux mois (ou plus souvent si cela est nécessaire) avec les Élus de la Commission Education et de la Commission Enfance Adolescence pour un bilan sur les activités mises en place, les satisfactions et problèmes rencontrés.

Les projets de direction proposés pour les accueils de loisirs vacances scolaires sont étudiés par la Commission Enfance Adolescence qui valide le choix du directeur ; à charge au directeur retenu de constituer son équipe sur les bases d'encadrement définies par la Ville (cf. ci-dessus).

Les associations sportives et culturelles sont sollicitées pour l'organisation d'accueil de groupes d'enfants et de jeunes pour des activités spécifiques (les USCB, Arts Plastiques...).

Le directeur présente son équipe sur les bases d'encadrement définies par la Ville. Avec son équipe d'animation, il élabore le projet pédagogique, en concertation avec les animateurs, dans le cadre du projet éducatif.

L'organigramme du Local Ados est fixé par le Conseil Municipal (mis en annexe).

Les personnels, destinataires du présent projet éducatif, sont recrutés selon les principes suivants :

- Le directeur doit être titulaire ou en cours d'obtention d'un BAFD ou d'un diplôme équivalent
- Les animateurs recrutés sont prioritairement des titulaires ou stagiaires BAFA (ou équivalent)
- Quelques animateurs non diplômés pourront être embauchés pour une approche formative à l'animation.

Les rôles des directeurs et animateurs sont précisés en annexe.

## **IV – ENVIRONNEMENT DES LOCAUX**

Les sites d'accueil de loisirs élémentaires et le Local Ados se trouvent en centre ville à proximité de la Mairie. Le centre maternel fonctionne à ce jour dans le centre multifonctions du Mont Fortin, rue Robert Pinchon.

L'accès à la forêt est très proche (sorties possibles aussi bien pédestres que cyclistes), les centres sont également situés dans un périmètre restreint d'équipements tels que le parc Andersen, la piscine intercommunale BIHOREL/BOIS-GUILLAUME, les équipements sportifs et culturels de la commune.

Les transports en commun ou d'ordre privé peuvent être utilisés pour se déplacer et découvrir les territoires de la Communauté d'Agglomération Rouennaise, du Département ou de la Région.

## **V – BUDGETS**

Les crédits nécessaires aux centres sont attribués chaque année par le Conseil Municipal, dans le cadre du budget général de la ville, selon les besoins de fonctionnement de chaque centre (personnels, matériels, transports, matériels pédagogiques, etc....).

## **VI – TARIFS**

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal. Ils sont en fonction du quotient familial des familles pour les activités périscolaires du matin et du soir et les accueils de loisirs (annexe).

## **VII – PARTENAIRES FINANCIERS**

Les parents sont les premiers partenaires de la Ville en acquittant leur participation aux activités.

Dans le cadre du contrat Temps Libre, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) est également un partenaire privilégié. De plus, elle accorde des subventions au titre de la prestation de service ordinaire.

Le Conseil Général et la CAF, en dehors du contrat Temps Libre, accordent aussi des subventions.

Les communes d'Isneauville et de Quincampoix contribuent financièrement à l'accueil des enfants de leurs communes respectives sous certaines conditions.

La commune de Bois-Guillaume équilibre les comptes.

## **VIII – MODALITES D'EVALUATION DES SEJOURS**

Chaque directeur d'un accueil de loisirs établit un bilan du séjour établi selon un modèle type et vient l'exposer à la Commission Enfance Adolescence pour validation. Une réunion bimestrielle est mise en place avec les Élus de la Commission Education et la Commission Enfance Adolescence, les responsables des garderies et accueil des mercredis.

## **IX – MESURES PRISES POUR INFORMER L'ORGANISATEUR**

Le responsable de garderie ou d'accueil de loisirs est en permanence en relation avec le responsable du service Jeunesse Adolescence de la Ville pour le suivi des activités, pour tout problème rencontré et pour l'application du budget alloué aux centres.

Il rend compte régulièrement de la vie du centre aux deux Maires-Adjointes délégués, au Comité de Pilotage des Activités (pour le Local Ados) et au Directeur des Services.

## **X – MODALITES DE TRANSMISSION DU PROJET EDUCATIF AUX FAMILLES**

Le projet éducatif complet sera à disposition des familles en Mairie, sur le site internet de la Ville et au sein de chaque site de fonctionnement des centres. Il sera complété des projets pédagogiques, c'est à dire de la définition des objectifs de l'équipe d'animation et des moyens mis en œuvre.

## **ANNEXES :**

- 1) Rôles du directeur et de l'animateur
- 2) Règlements intérieurs
- 3) Charte du Local Ados
- 4) Organigrammes du service Jeunesse Adolescence et du Local Ados
- 5) Tarifs